



Confédération Nationale du Travail

Syndicat CNT PTT Ile de France
33 rue des vignoles – 75020 Paris
tél. : 01 43 72 09 54 – 06 60 76 82 99
www.cnt-ptt.org



Heures supp, dépassement d'horaire, sous effectif...

LE PERE NOEL EST UNE ORDURE

Heures supp la grande embrouille:

Camarade postier le "travailler plus pour gagner plus" de Sarkozy se traduit par "travailler plus et gagner moins". Aujourd'hui à la Poste nos directeurs qui eux sont bien trop bien payés pour ce qu'ils font ont essayé de mettre en place la défiscalisation des heures supplémentaires. Résultat très peu d'heures seront payées au delà de 100%. Avant ,toute heure supplémentaire était payée 25% pour les sept premières et 50% pour les suivantes ,peu importe le temps effectif. Aujourd'hui les heures supplémentaires ne seront majorées que et uniquement si l'addition des heures supplémentaires avec les heures légales dépassent les 35 heures. En gros si vous effectuez des heures supplémentaires ne posez pas de CA car toute heure supp effectuée en dessous de la barre des 35 heures sera payée 100%. Ce qui est dégueulasse car les repos et les congés font partie du temps de travail.



Grève dans les hauts de seine: Opérateurs colis 1- La Poste 0

En décembre pour faire face à l'augmentation du trafic des colis inévitable pendant la période de Noël, les fiers agents du 92 se sont mis en grève pour exiger un renfort de personnel ainsi que le paiement des heures supplémentaires. Résultat ;plus de deux semaines de grève avant Noël. Faire pression sur la boîte au moment ou elle engrange le plus de bénéfices fut judicieux de la part des collègues. Victoire totale pour les



agents car La Poste n'avait pas d'autre choix que de céder. Sur certains centres comme Gennevilliers PFC le personnel fut doublé.

Faut-il rappeler que ce sont nous agents qui produisons ces bénéfices par notre travail, est-il normal de ne pas en voir la couleur?? Non, c'est pourquoi la CNT réclame un 13^{ème} mois pour l'ensemble des classes 1 et 2.

A l'Isle Adam CDIS on broute le code du travail:



Heures supplémentaires sous payées, on déshabille Paul pour habiller Pierre. La période de Noël fut éprouvante pour les agents :travailler dix heures par jour dont huit passées dehors sans pause et sans restauration et combien seront nous payés pour un période de trois mois?? Dix heures. C'est minable dix heures c'est ce qui à été effectué en trois jours. De plus sous prétexte d'"inextentiabilité" des enveloppes pour payer les rouleurs , notre direction enlève des heures au titulaires :vive le social à La Poste. Combien de temps allons nous nous laisser marcher sur les pieds?? Collègues ,nous faire respecter dépend de notre capacité de réaction contre les saloperies de la boite.

Réquisition: piège à con:

Plusieurs agents du service départ ont vu leurs jours de repos sauté de force à cause du manque de personnel, accepter ceci est une erreur monumentale . La CNT rappelle à la direction que selon le code du travail les heures supplémentaires ne doivent en aucun cas être imposées, elles doivent être effectuées avec l'accord de l'agent, c'est le principe des heures supplémentaires.

**LES POSTIERS PARLENT AUX POSTIERS
TOUT LES PREMIERS MARDI DE CHAQUE MOIS
DE 20H30 A 22H30 SUR RADIO LIBERTAIRE
89.4**

Je souhaite recevoir gratuitement les 3 prochains numéros du « Combat syndicaliste » mensuel de la CNT

Je souhaite adhérer à la CNT

Nom :Prénom :
Adresse :
Code postal et ville:
Bureau :

A renvoyer à : CNT 95 BP 56 95602 Eaubonne Cedex